

## BENNES



## LA GAZETTE

LA GAZETTE...

...LA GAZETTE

## OBJETS ENCOMBRANTS & FERRAILLE

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

\*\*\*

Les bennes seront à votre disposition  
sur le parking communal  
dès le jeudi 20 octobre 2022

Les objets de **moins de 60 cm** sont  
à mettre **dans les sacs taxés** et  
non pas dans les bennes.

**Rappel : ne mettre dans la benne  
à métal que des objets 100 %  
métal**



Nous prions les usagers de libérer le  
parking dès le **mercredi soir**.



## VILLARS-LE-COMTE

OCTOBRE 2022

NUMÉRO 18



## SOMMAIRE

2 EDITO	10 SORTIE DES SYNDICS DE LA BROYE-VULLY
3 - 7 INFOS COMMUNALES	11 BONJOUR, AU REVOIR
8 CONSEIL GÉNÉRAL	12 DÉCHETS ENCOMBRANTS
9 MANIFESTATIONS 2022	

## ÉDITORIAL



## BONJOUR... ...AU REVOIR



espère que ce numéro de votre journal communal vous trouvera en bonne santé.

**J'**été qui s'achève a battu des records de chaleur râpant - si nécessaire - que notre planète s'aggrave plus rapidement que prévu et les rapports des spécialistes sur l'urgence climatique sont sans appel : il faut agir, apprendre à vivre différemment, se remettre en question et changer ses habitudes. Être plus solidaire les uns envers les autres.

Chacun, à son échelle, peut agir au quotidien car la question essentielle est assez simple : sommes-nous prêts à modifier notre mode de vie ? Pas sûr. Pourtant, le monde que nous dessinons aujourd'hui, ce sont nos enfants et leurs enfants qui vivront avec. Mais ce monde sera-t-il encore viable ?

Mon propos ne se veut pas alarmiste mais les années à venir seront cruciales et malheureusement, c'est souvent lorsqu'il y a des catastrophes que les consciences s'éveillent. Souhaitons que chacun ait à cœur de battre pour l'avenir ce notre belle planète. L'automne arrive après ces chauds mois d'été et les vacances estivales où chacun s'est ressourcé du bonheur d'être ensemble, la

température se fait plus supportable, la pluie fait reverdir la nature, les soirées sont un peu moins longues, mais comme nous savons que les beaux jours sont comptés, chacun profite encore avec plus d'intensité des belles journées qui nous font glisser gentiment vers l'automne. L'été indien va nous offrir encore de belles soirées, moments inestimables qui ont déjà un goût d'achevé.

Septembre, superbe mois qui fait la transition entre les chaleurs de l'été et la luminosité et l'ambiance de l'automne, tout est plus paisible et serein, une atmosphère douce et apaisante nous enveloppe. Les journées se réduisent comme peau de chagrin... Aucun doute l'automne est bien là...

Cette année une seule Gazette vous est proposée. Les idées ne manquent pas, mais le temps pour les coucher sur le papier oui malheureusement ! Le temps file si vite, je vous souhaite à tous une belle fin d'automne une bonne santé et à l'année prochaine pour une nouvelle gazette.

Pour la Municipalité, Sylviane Rossier  
**« Il est vrai que c'est en initiant les plus petites actions que l'on amorce de grands changements »**

Pierre Rabhi

## Ils se sont installés dans notre village...

Christophe Pidoux avec son amie Aurélie Gouffon et ses enfants Léo et Mila

Danaé Perrin

Ghislaine Streit Alami

Nathalie Penso

**Jullien Pidoux**  
*Nous sommes ravis de les accueillir et leur souhaitons une cordiale bienvenue...*

## ...Ils ont quitté le village cette année

Pamela Barberio

Guillaume Pidoux et son amie Nadège Gspoter

*...nous leur souhaitons bon vent*

## .Majorité

*« A 18 ans le monde et l'avenir paraissent meilleurs, plus beaux et plus riches en promesses qu'à n'importe quel âge ! l'innocence de l'âge adulte ... et la maturité de l'enfance. Alors profitez de tous les moments ils resteront inoubliables et exceptionnels ! »*

Tous nos vœux à Sara Barbosa Lima et Léa Delay

## ...Déçus

Après avoir fêté les 100 ans de Mme Roy l'an dernier, elle nous a malheureusement quitté le 15 avril de cette année. Nous adressons à sa famille nos pensées émues.

## SORTIE DES SYNDICS DE BROYE-VULLY



## INFO COMMUNALES

En 2020, notre Municipalité s'était engagée à organiser la sortie des Syndics de notre région de la Broye-Vully. Malheureusement le COVID nous a obligé à stopper toutes les rencontres prévues durant 2 ans. A la demande du Préfet, nous avons décidé de confirmer l'engagement que nous avions pris et c'est le 7 septembre 2022 que nous avons accueilli 27 Syndics de la Broye-Vully, accompagnés de la Députée Mme Allette Rey et du Préfet, M. Olivier Piccard.

Après une courte séance sous la présidence du Préfet, l'assemblée s'est dirigée à pied vers le Panorama. Malgré un temps mitigé, nous avons pu servir l'apéro sur la place du panorama et la pluie a eu la délicatesse d'attendre le retour des participants à la grande salle pour s'inviter à la fête.

Puis, un très bon repas a été servi dont le plat principal avait été concocté par la Boucherie Wyler à Lucens.

C'est dans une ambiance chaleureuse que nous avons pu échanger avec nos collègues des autres communes sur les sujets brûlants que nous rencontrons tous, que nous soyons une petite ou une grande commune.

Jolie et joyeuse soirée donc qui a été ponctuée, entre le fromage et le dessert par un discours en chanson de notre Syndic, Gabriel Pidoux, et de Clairette Gallarotti, chanson dont les paroles étaient inspirées de la fusion des communes de notre région.



### Merci Christelle Gerber

Notre secrétaire municipale a choisi de nous quitter pour d'autres activités. Il faut dire que le dossier de la L.A.T. a été pour elle un lourd dossier (comme pour nous d'ailleurs). Nous aimerions par ces quelques lignes la remercier pour le travail qu'elle a accompli durant ces presque 10 ans.

Nous avons apprécié sa disponibilité et son engagement ; elle a pris son travail à cœur et a fait preuve d'un bon esprit d'équipe. A l'écoute, discrète et bien organisée, elle va nous manquer et nous lui disons un grand MERCI.

### Bienvenue à Mme Marie Binggeli

Notre nouvelle secrétaire municipale habite à Bussy. Elle est mariée et a deux enfants. Son souhait est de reprendre une place dans le monde professionnel après avoir arrêté de travailler à la naissance de ses enfants. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue parmi nous et nous réjouissons de collaborer avec elle en bonne harmonie et nous ne doutons pas qu'elle trouvera rapidement sa place dans notre équipe.



### Déchets verts

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer les branches et les déchets verts en forêt. Ces déchets peuvent être apportés à l'entreprise Lucosa à Lucens pour traitement. Une carte est à disposition au bureau communal (les frais vous seront refacturés).

### Eclairage public

Pour des raisons d'économie d'énergie la Municipalité a pris la décision de couper prochainement l'éclairage public entre 23h à 05h du matin.

## INFO COMMUNALES - AVIS OFFICIELS

## MANIFESTATIONS 2022



### Fauchage des terrains incultes, émondages des arbres, arbustes et haies

La Municipalité de Villars-le-Comte rappelle aux propriétaires et gérants de biens fonds, les dispositions de l'art. 39 de la loi sur les routes du 10.12.1991 ainsi que celles des art. 8,9,10,11 et 15 du règlement d'application du 19.01.1994 de cette même loi qui prescrivent que :

Les ouvrages ou plantations ne doivent pas diminuer la visibilité ni gêner la circulation.

Les **haies plantées en bordure du domaine public** doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite. Les **hauteurs maximales administrables**, mesurées depuis les bords de la chaussée sont les suivantes :

- 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue
- 2 mètres dans les autres cas.

Les **arbres plantés de long des routes cantonales ou communales** doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues.

- Au bord des chaussées à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur
- Au bord des trottoirs à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété

La Municipalité rappelle également que, selon les dispositions des art. 123 à 128 et 142 al. 8 du Code rural et foncier du 07.11.1987, les **parcelles incultes doivent être nettoyées et fauchées** pour qu'elles ne portent pas préjudice aux fonds voisins et répondent à l'exigence fixées à l'art. 2 de l'arrêté du 11.06.1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture.

Ces dispositions doivent être observées et sont applicables toute l'année.

Les propriétaires fonciers ou leurs gérants sont invités à **exécuter les travaux nécessaires jusqu'au 30 juin 2023** au plus tard. Tout travail non exécuté pourra être ordonné aux frais des intéressés

### Plantation de haie vive

**Distance minimale :** le propriétaire d'un fond ne peut le clore par une haie vive à une distance moindre de **50 cm de la limite ou d'un mètre si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.**

La **hauteur** de la haie vive séparant deux fonds ne peut, sans le consentement du propriétaire voisin, dépasser **2 mètres, ou 1,5 mètre si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.**

### Arbres

Distance minimale : toute plantation d'arbre ne peut être à moins de 6 mètres du domaine public.

Toutes plantations d'**arbres, arbustes et d'arbisseaux doivent être maintenues aux hauteurs** suivantes :

- a) Jusqu'à la distance de 2m de la limite :
  - 2 mètres si le fonds voisin est une vigne et 3 mètres dans les autres cas
- b) De 2 à 4 mètres de la limite :
  - 6 mètres si le fonds voisin est une vigne et 9 mètres dans les autres cas

Pour tout détail supplémentaire, se référer au Code rural et foncier de l'Etat de Vaud.

La sécheresse ne nous a pas permis de faire brûler le traditionnel feu du 1<sup>er</sup> août mais la fête a tout de même été belle... Dès le matin, l'équipe de la Municipalité a préparé la place de fête : tables, banderoles, lampes et lanternes pour accueillir ses habitants. Le temps était idéal, pas besoin d'une petite laine même tard dans la nuit.

C'est dans la cour située entre les maisons de Clairelise Gallarotti qu'une joyeuse équipe d'une quarantaine de personnes s'est retrouvée dès 18h00 pour trinquer et partager un moment de convivialité, avec grillades et salades.

Comme le veut la tradition, un discours dynamique et humoristique a été mené de main de maître par Gabriel, notre Syndic, et Clairelise Gallarotti juste avant de débuter le repas. Le ton était donné et la soirée s'est déroulée dans une belle et chaleureuse ambiance jusqu'à pas d'heure.. Il faut dire que la commune compte quelques vrais pieds. Quelle joie de pouvoir à nouveau partager des moments de convivialité, cela nous avait vraiment manqué ces deux dernières années.

### Journée familiale organisée par le groupe d'animation le 4 septembre 2022

C'est par une belle journée sous un soleil de plomb que les habitants du village se sont retrouvés pour partager ensemble un bon repas sous la cantine. Au menu : magnifique buffet de salades poulet rôti et pommes de terre puis le repas s'est terminé avec un incroyable buffet de desserts C'était la première réunion villageoise depuis le COVID et chacun a eu un plaisir fou à partager avec ses voisins proches ou lointains, ce fut vraiment une belle journée. Un grand merci à toutes les dames du groupe d'animation qui s'investissent sans compter pour que vivent ces moments de partage !



# RÉSUMÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL



## INFO COMMUNALES - AVIS OFFICIELS

### Conseil général du 29.06.2022

Après l'appel, la lecture de l'ordre du jour, l'adoption du procès-verbal de l'assemblée du 01.12.2021, le renouvellement du bureau et de la commission de gestion et la nomination d'un nouveau membre de la commission des infrastructures et des travaux, le conseil a voté sur les préavis :

**N° 175 – Comptes communaux 2021**  
L'exercice se solde par un bénéfice de Fr. 55'292.58. Nous avons encaissé Fr. 17'912.20 d'impôt sur les successions et donations et reçu Fr. 32'929.- de la péréquation de l'exercice précédent. Pour les gros frais, nous avons eu Fr. 22'000.- de frais de réparation de la route et Fr. 9'800.- de curage d'une canalisation et dépensé Fr. 5'027.25 pour l'entretien des hydrantes et vannes. Après lecture du rapport de la Municipalité et de celui de la commission le préavis 175 sur les comptes est mis en discussion et est passé au vote, il est accepté par le Conseil général.

**N° 176 – Arrêté d'imposition 2023-2024**  
Suite aux bons résultats de ces dernières années, la Municipalité propose une baisse d'impôt. Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques passeraienr du taux de 70 à 68. Il en est de même pour l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales. L'impôt proportionnellement sans défaillance des dettes basé sur l'estimation fiscale des immeubles par mille francs passerait de Fr. 120.- à Fr. 100.- Ce sujet est passé au vote et est accepté par le Conseil

**N° 177 – Adhésion à l'association intercommunale du service technique de la Broye vaudoise AISTBV.** La Municipalité propose d'adhérer à cette association. En effet, que ce soit dans les domaines des routes, de la voirie, du territoire, de la gestion du patrimoine bâti et des nouvelles réalisations ou de la police des constructions, la complexité toujours plus grande des dossiers à traiter par la Municipalité demande des connaissances toujours plus pointues dans de nombreux domaines. Le soutien d'un bureau regroupant des spécialistes dans ces domaines devient dès lors nécessaire. Après lecture du PV de la Municipalité et de celui de la commission, le préavis est accepté par la Conseil.

**N° 174 – Préavis relatif au redimensionnement des zones à bâtir du Plan d'affectation communal du village.** Le sujet le plus compliqué depuis quelques années ! Nous avions eu pour ce dossier 8 oppositions. Après discussions avec les propriétaires et le canton, 6 oppositions ont été retirées et il restait 2 oppositions le jour du conseil. Après une explication détaillée du dossier par Mme Claireise Gallarotti et, une fois lu le rapport de la commission, le Conseil devait lever les oppositions restantes soit de M. F. Paukovics et de M. Didier Pidoux, adopter le Plan d'affectation communal du village, adopter le règlement du Plan d'affectation communal et autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'approbation cantonale du dossier. Après discussion, le conseil a donné son feu vert pour les démarches citées plus haut en adoptant le nouveau Plan d'affectation communal du village.

<p><b>DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES</b> <b>DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MOBILITÉ ET DES ROUTES</b> RLRou art. 8 et 9 PLANTATIONS DE HAIES</p> <p><b>EVaudi</b></p>	<p>VRT - 1.03.08 01.01.2021</p>
<p><b>COUPE</b></p> <p><b>CAS AVEC VISIBILITÉ A MAINTENIR</b></p> <p><b>SITUATION</b></p>	

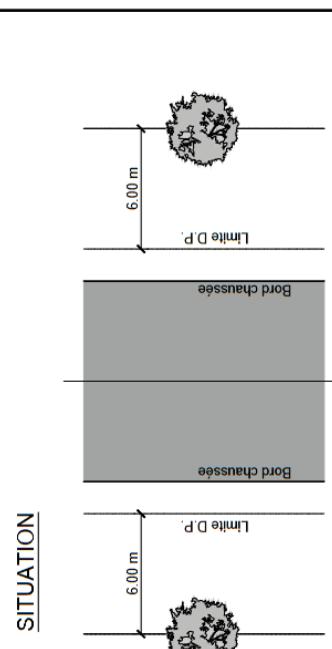
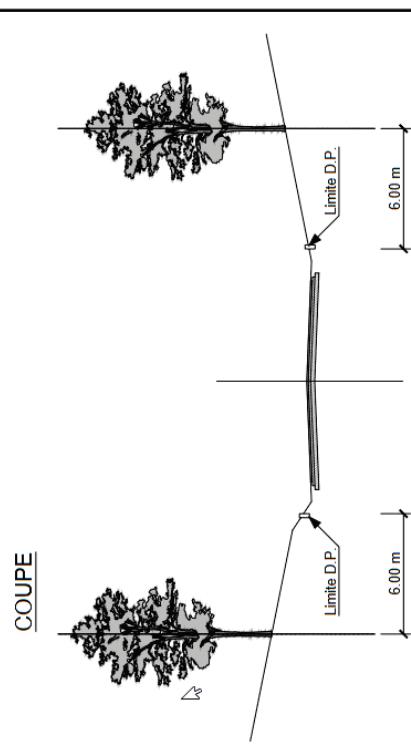
## INFO COMMUNALES - AVIS OFFICIELS



## INFO COMMUNALES - AVIS OFFICIELS

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RÉSSOURCES HUMAINES	VRT - 1.03.09 01.01.2021
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MOBILITÉ ET DES ROUTES	
RLRou art. 10 DISTANCE DES PLANTATION DES ARBRES	

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RÉSSOURCES HUMAINES	VRT - 1.03.10 01.01.2021
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MOBILITÉ ET DES ROUTES	
RLRou art. 10 ELAGAGE DES ARBRES	



⚠ Mesures plus restrictives pour les carrefours